



# Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants

affilié à la  Fédération Nationale des Syndicats des Fonctionnaires



## **Quart d'heure de prise de fonction : Le S.P.S remporte une belle bataille !**

**A**près plus de 3 ans de procédures initiées par le SPS, 29 Surveillant(e)s et 2 Premier Surveillants du Centre Pénitentiaire de Marseille ont été rétablis dans leurs droits, après que ces derniers se soient vu spolier durant des années leur quart d'heure de prise de fonction (appel, passage des consignes, habillage et déshabillage),.

En effet, entre le 12 mars 2018 et le 14 mai 2018, ce sont pas moins de **31 jugements qui ont été rendus par le Tribunal Administratif de Marseille, condamnant l'Administration Pénitentiaire** à payer quinze minutes de travail pour chaque jour de travail effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 30 décembre 2014, avec intérêts au taux légal et taux capitalisés aux dates mentionnées par chaque jugement .

### **Rappel de faits :**

**C**ourant 2014, le S.P.S du C.P Marseille sollicite la Direction locale pour obtenir le paiement de la pause méridienne et du 1/4 d'heure de prise de fonction, conformément à la Circulaire RTT de 2001.

Résultat : la Direction locale donne une suite favorable à la requête du SPS, tous les modules 12h00 qui, jusqu'alors étaient payés 11h00, ont vu leur pause méridienne ainsi que leur 1/4 d'heure de prise de fonction pris en compte dans leur temps de travail effectif.

Par la suite, le S.P.S du C.P Marseille introduit un recours hiérarchique repris par chaque agent, pour réclamer le paiement des sommes dues depuis 4 ans.

**Devant le refus catégorique de l'Administration Pénitentiaire, le S.P.S décide d'entamer le bras de fer devant la juridiction administrative par le biais de son avocate spécialisée.**

**A**lors que cette injustice perdurait depuis plusieurs années, la seule réponse des syndicats en place a été de dissuader les agents de faire des recours, prétextant que « *ça n'en valait pas la peine* ».

Il aura fallu attendre l'ouverture du bureau S.P.S au Centre Pénitentiaire de Marseille en 2014 et la pugnacité de ses militants, sans oublier le courage de ces 31 agents, pour mettre un terme à cet abus de pouvoir.

Le combat du SPS continue, car malheureusement pour les Surveillant(e)s, le C.P de Marseille n'est pas un cas isolé...

24 septembre 2018

Le bureau national

**Pour changer la Pénitencière, changeons de syndicalisme !  
Le 6 décembre 2018 je vote 100 % Surveillants**

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> / E-Mail : [spsnongrades@hotmail.com](mailto:spsnongrades@hotmail.com)